

Syndique N. RAPIN :
Administration générale -
Finances – Promotion économique – Mobilité – Santé publique

ADMINISTRATION GENERALE – chapitre 1

Durant l'année 2021, la Municipalité a siégé hebdomadairement à 44 reprises, sans compter les séances spéciales. Elle a enregistré 645 lettres ou demandes diverses et a pris 266 décisions. La correspondance, transmise par le greffe pour les affaires municipales uniquement, représente 290 lettres.

La Municipalité a déposé auprès du bureau du Conseil communal 11 préavis concernant :

- 01/2021 : Indemnités et traitements pour la législature 2021-2026
- 02/2021 : Rapport de gestion 2020
- 03/2021 : Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026
- 04/2021 : Compétences financières pour la législature 2021-2026
- 05/2021 : Autorisation d'acquisition et d'aliénation pour la législature 2021-2026
- 06/2021 : Travaux de mise en conformité du stand de tir
- 07/2021 : Arrêté d'imposition 2022
- 08/2021 : Budget 2022
- 09/2021 : Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026
- 10/2021 : Modification des statuts du SDIS Broye-Vully
- 11/2021 : Crédit d'étude pour la révision du PACom

En 2021 et toujours suite aux restrictions dues à la pandémie, la plupart des assemblées des diverses associations, dont fait partie notre commune, ont été faites en non présentiel, soit par visioconférence, soit par courrier lorsque que les directives Covid ne pouvaient être respectées.

- Assemblée des communes vaudoises ;
- Assemblée des communes du district ;
- Assemblée de l'Hôpital Intercantonal de la Broye ;
- Assemblée et commissions de la COREB, l'ARBV, l'ASIPE, l'ASIC, ARASBROYE ;
- Assemblée et comités des coopératives du Grand-Chemin et Dumont ;
- etc...

Le nouveau journal communal « Corçall-Infos » proposé par la Municipalité a eu des retours positifs de par la population. Deux éditions ont été publiées durant l'année 2021 pour un montant d'environ Fr. 2'300.-- alors que Fr. 7'000.-- étaient prévus au budget (compte 11.3102).

Une plieuse pour un montant de Fr. 1'640.-- a été achetée pour l'administration afin de faciliter les travaux liés aux envois de masse (compte 11.311).

Dans le compte 11.31850 « prestations de tiers et remboursements divers » se trouvent les honoraires liés aux frais de géomètre dus pour le fractionnement des parcelles de l'impasse des Deux-Canaux.

La pandémie a eu un impact sur les ventes des cartes CFF qui se situaient à environ Fr. 24'000,-- durant l'année 2019 contre Fr. 18'000,-- pour l'année 2021 (compte 11.432)

PERSONNEL COMMUNAL – chapitre 13

L'imputation des charges, exclusivement liées au personnel fixe, est enregistrée sur les comptes « traitement du personnel ».

La répartition des charges salariales de l'année 2021 a été faite sur la base des heures détaillées de chaque collaborateur. Pour rappel, des différences peuvent être constatées car l'imputation proposée dans le cadre du budget ne reflète pas l'occupation effective de nos employés communaux qui ne peut être connue à l'avance pour certains travaux.

L'effectif des employés communaux au 31 décembre 2021 est de :

<u>A plein temps</u>	:	9 (y compris 2 apprentis)
<u>A temps partiel</u>	:	2
<u>Auxiliaires</u>	:	11

Ni notre vigneron-tâcheron, ni l'organiste ne sont compris dans cet effectif.

13.436 : dans ce compte figurent notamment les APG de Mme Céline Pasche pour une partie de l'année suite à son congé maternité.

Le taux d'activité de Mme Marianne Rapin, boursière communale, est passé de 100 % à 90 % dès le 1^{er} janvier.

CONTROLE DES HABITANTS – informations

Au 31 décembre 2021, la population de la commune en résidence principale se chiffre, selon les données officielles du canton, à 2'722 habitants (2'681 en 2020), soit une augmentation de 41 personnes (+ 1,5 %).

Suisses : 1'918 (70,5 %) Etrangers : 804 (29,5 %)

Ce chiffre officiel du canton diffère des données de notre contrôle des habitants (2'738), étant donné que le canton comptabilise uniquement les ressortissants étrangers qui sont au bénéfice d'une autorisation de séjour d'une année au moins.

En 2021, neuf personnes ont été auditionnées par la délégation municipale dans le cadre de leur demande de naturalisation. Des préavis favorables ont été transmis au canton pour la suite des procédures.

La réception des jeunes citoyens, atteignant leurs 18 ans, s'est déroulée le 05 juin 2021.

En raison de la Covid-19, la réception des nouveaux habitants (2018-2019-2020) n'a toujours pas pu être organisée en 2021.

En 2021, 133 octogénaires (126 en 2020) ont eu la visite d'un membre de la Municipalité qui leur a transmis les vœux de la commune et leur a remis le cadeau habituel.

Nous avons eu le plaisir de féliciter six personnes pour leurs 90 ans.

La Municipalité a également félicité cinq couples qui ont célébré leurs 50 ans de mariage et deux couples leurs 60 ans de mariage.

FINANCES – chapitre 2

Pour la révision des comptes de l'année 2021, la Municipalité a décidé de confier ce mandat à la société "Fiduciaire & Fiscalité Furter SA" établie dans notre commune.

La vérification des comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2021, se fait conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Compte d'exploitation

		<u>Budget 2021</u>		<u>Comptes 2021</u>
Revenus	Fr.	10 379 519,00	Fr.	11 877 766,34
Charges	- Fr.	<u>10 419 157,00</u>	- Fr.	<u>11 484 049,95</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>	- Fr.	39 638,00	+ Fr.	393 716,39

Cash-flow de l'exercice

		<u>Budget 2021</u>		<u>Comptes 2021</u>
Excédent				
(y c. amortissements et attributions / reprises sur réserves affectées)	- Fr.	39 638,00	+ Fr.	393 716,39
Amortissements sur investissements au bilan	Fr.	952 000,00	Fr.	1 524 446,10
Prélèvements sur réserves	- Fr.	123 100,00	- Fr.	141 280,35
Attributions à réserves	Fr.	<u>698 332,18</u>	Fr.	<u>689 332,18</u>
Total amortissements et réserves	Fr.	1 527 232,18	Fr.	2 072 497,93
<i>Cash flow (marge d'autofinancement)</i>	Fr.	1 487 594,18	Fr.	2 466 214,32

Ce cash-flow ne tient pas compte de la variation des débiteurs, actifs transitoires, créanciers et passifs transitoires, qui influence très légèrement le résultat précité.

L'évolution positive de cette marge permet le financement des investissements par les liquidités courantes.

Liquidités:

L'évolution est la suivante:

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2021</u>
Caisse	Fr. 8 654,20	Fr. 11 018,35
Compte Postfinance	Fr. 313 376,77	Fr. 503 879,48
Compte BCV	Fr. 2 472 850,95	Fr. 1 689 767,91
Compte Raiffeisen	Fr. <u>2 579 067,43</u>	Fr. <u>2 570 800,31</u>
Total	Fr. 5 373 949,35	Fr. 4 775 466,05

Dette communale

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2021</u>
Dette	Fr. 11 708 225,00	Fr. 10 486 243,00
./. Disponibilités	<u>Fr. 5 373 949,35</u>	<u>Fr. 4 775 466,05</u>
Dette nette	Fr. 6 334 275,65	Fr. 5 710 776,95
Nombre d'habitants	2'681	2'722
Dette moyenne par habitant	Fr. 2 362,65	Fr. 2'098,01

Soit une variation de notre dette nette de - Fr 623'498,70

Il convient encore de relever que des investissements de Fr. 2'309'168,40 ont été engagés durant l'année sans contracter d'emprunt.

Durant l'année 2021, l'emprunt BCV « carrefour du Gros Pont » a été partiellement remboursé pour un montant de Fr. 444'477,--. Son solde de Fr. 227'000,-- a été renouvelé pour 10 ans à un taux de 1,05 %.

Capital au 31.12.2021

Capital au 31.12.2020	Fr. 5 015 662,50
Bénéfice de l'exercice 2021	Fr. 393 716,39
Capital au 31.12.2021	Fr. 5 409 378,89

Réserves

Attributions obligatoires :

Suite aux bénéfices réalisés sur le chapitre no 46 "réseau d'égouts, d'épuration » et non autorisés par les normes relatives à la comptabilité communale, une attribution de Fr. 207'793,03 a été enregistrée dans la réserve "fonds, épuration des eaux".

Attributions volontaires:

a) *fonds de réserve pour plans directeurs : Fr. 135'539,15*

Le fonds de réserve 9282.70 « plans directeurs » a été augmenté du montant précité pour se situer à Fr. 230'000,--. Ce montant servira principalement au financement de la révision du Plan général d'affectation.

b) *fonds de réserve pour place de sports : Fr. 175'000,--.*

Ce fonds sera utilisé dans le cadre du financement des travaux « place de sports de Freybonnaz », préavis 02/2022.

c) *fonds de réserve pour réfection des routes: Fr. 180'000,--*

Ce fonds sera utilisé dans le cadre du financement de la partie routes des Troches et éclairage public, préavis 05/2022.

Prélèvements :

Prélèvements obligatoires ou prévus dans le cadre de divers préavis

a) *fonds de réserve épuration :*

Réfection BMEC (préavis 03/2015) : un amortissement de Fr. 55'000,-- a été comptabilisé pour les infrastructures EU/EC. Celui-ci est compensé par un prélèvement sur la réserve épuration pour le même montant.

b) *fonds de réserve plans directeurs:*

Un prélèvement de Fr. 15'539,15 a été effectué en lien avec les frais liés aux travaux effectués dans le cadre du PPA « la Croix », de la révision du PGA.

c) *fonds de réserve « bâtiments communaux »*

Préavis rénovation du caveau de la maison du Mont (préavis 03/2020) : utilisation de la réserve « bâtiments communaux » pour Fr. 7'500,--.

d) *fonds de réserve « décharge terreuse »*

Conformément au budget 2021, un prélèvement de Fr. 40'000,-- a été fait sur la réserve « décharge terreuse » en lien avec le chemin réalisé pour l'accès aux parcelles agricoles.

Prélèvements volontaires :

a) *fonds de réserve « décharge terreuse » :*

La Municipalité a décidé d'utiliser le solde du fonds de réserve « décharge terreuse », soit Fr. 23'241,20 pour compenser une partie des frais liés aux honoraires payés pour la nouvelle zone de comblement.

Amortissements comptables

Profitant d'un très bon exercice comptable, les amortissements extraordinaires suivants sont comptabilisés :

9141.420 Réf. carrefour du Gros Pont	Fr.	415 405,75	Fr.	-
9141.430 Bouclage de Rombosson, génie civil	Fr.	76 654,70	Fr.	-
9141.915 Bouclage Bornalet, génie civil	Fr.	17 125,10	Fr.	-
9141.916 Equipement ZI GLC 2, routes	Fr.	17 876,25	Fr.	-
9141.917 Séparatif Bornalet, génie civil	Fr.	4 184,15	Fr.	-
9141.930 Bâtiment administratif, place de parc	Fr.	88 300,15	Fr.	450 000,00
	Fr.	619 546,10		

Commentaires sur quelques écarts principaux liés aux finances:

Chapitre 21 / Impôts :

Le taux d'impôt communal de l'année 2021 est identique à celui de l'année 2020, à savoir 68.5 %.

Moins de 1 % des taxations de l'année 2021 était validé par l'office d'impôt au 31 décembre 2021.

Aussi, il convient de rester prudent avec les chiffres ci-dessous car il y a un décalage entre les impôts effectivement dus et les acomptes payés. Il y a aussi des décomptes relatifs à des taxations des années antérieures qui ont été traitées durant l'année 2021.

Les évolutions sont les suivantes:

a) personnes physiques :

		<u>2019</u>		<u>2020</u>		<u>2021</u>
Impôts revenu PP	Fr.	3 298 208,50	Fr.	3 187 254,37	Fr.	3 392 362,82
Impôts fortune PP	Fr.	313 916,66	Fr.	322 933,43	Fr.	363 823,59
	Fr.	3 612 125,16	Fr.	3 510 187,80	Fr.	3 756 186,41
Impôts source PP	Fr.	191 829,01	Fr.	162 858,10	Fr.	194 421,79
Total impôts PP	Fr.	3 803 954,17	Fr.	3 673 045,90	Fr.	3 950 608,20
Budget total PP	Fr.	3 530 000,00	Fr.	3 578 000,00	Fr.	3 625 000,00

Nombre d'assujettis pour la période fiscale 2021: 1'669 (1'627 en 2020).

Sur la base des statistiques tenues par le canton, 32 % des contribuables paient 78 % des impôts communaux sur le revenu pour la période fiscale 2020 (dernière statistique disponible).

b) personnes morales :

		<u>2019</u>		<u>2020</u>		<u>2021</u>
Impôts bénéfice PM	Fr.	115 220,70	Fr.	81 218,50	Fr.	173 750,00
Impôts capital PM	Fr.	22 660,80	Fr.	27 613,70	Fr.	32 729,70
	Fr.	137 881,50	Fr.	108 832,20	Fr.	206 479,70
Budget total PM	Fr.	186 000,00	Fr.	193 000,00	Fr.	161 000,00

Nombre de personnes morales assujetties pour la période fiscale 2021 : 140 (115 en 2020).

De nombreuses sociétés ne sont pas taxées de manière ordinaire pour l'année 2020.

c) défalcation sur impôts :

La défalcation sur impôts est malheureusement toujours conséquente pour l'année 2021. Elle se monte à Fr. 125'000,-- environ. Cette perte est quelque peu compensée par des récupérations d'actes de défaut de biens relatifs aux impôts pour plus de Fr. 52'000,--.

d) recettes conjoncturelles :

Il convient à relever les recettes relatives aux droits de mutations qui totalisent un montant de Fr. 157'000,-- environ alors qu'un budget de Fr. 90'000,-- était prévu. A l'inverse les impôts sur les droits de successions et donations dont le budget était de Fr. 30'000,-- se sont montés à Fr. 1'200,--.

18.452 - 22.352 - 22.452 : Péréquation :

Le solde relatif à la péréquation de l'année 2020 intervient durant l'été suivant. Aussi, le décompte relatif à l'année 2020 influence le résultat 2021. Son détail est le suivant :

	solde 2020 s/exercice 2021	
18.452 EtaCom transports	-	Fr. 26 893,00
22.352 Alimentation fonds de péréquation	-	Fr. 37 787,00
22.452 Retour du fonds de péréquation	Fr.	207 159,00
En faveur de la commune	Fr.	142 479,00

Ce montant figure sous compte 22.452 « EtaCom, fonds de péréquation ».

Pour rappel, les éléments suivants sont à signaler en ce qui concerne la péréquation :

- Le montant qui figure au compte 18.452 "EtaCom subvention transports publics et scolaires" dépend des dépenses liées aux routes et aux transports de l'année.
- L'alimentation au fonds de péréquation est basée sur un montant à l'habitant.
- Le retour du fonds de péréquation prend en considération la population ainsi que la différence entre notre point d'impôt et la moyenne cantonale.
- Aussi, tant que nous ne connaissons pas les chiffres de l'ensemble des communes, nous ne pouvons pas nous déterminer sur le décompte de l'année 2021.

Le tableau comparatif de la péréquation se présente de la manière suivante :

		2020 (facture finale)		2021 (acompte)
EtaCom transports, forêts	Fr.	337 510,00	Fr.	457 129,00
Alimentation péréquation	- Fr.	1 159 980,00	- Fr.	1 187 071,00
<u>Retour péréquation</u>	<u>Fr.</u>	<u>1 999 284,00</u>	<u>Fr.</u>	<u>1 797 512,00</u>
En faveur de la commune	Fr.	1 176 814,00	Fr.	1 067 570,00

AFFAIRES IMMOBILIERES – informations

Quartier PLC II :

Depuis 2012, la commune est propriétaire des deux parcelles suivantes :

Parcelle n° 3545 – zone villa, surface de 1'468 m²

Parcelle n° 3546 – zone villa, surface de 3'156 m²

PROMOTION ECONOMIQUE – informations

Pour sa promotion économique, la commune travaille avec la COREB.

Les transports publics dans la Broye retiennent toujours l'attention des délégués de la COREB.

SANTE PUBLIQUE – chapitre 73

Rien de spécial à signaler pour ce dicastère.

MPLE A. BAUX JAQUEMET
Vignes - Affaires sociales – Petite enfance

VIGNOBLE – chapitre 33

Vignes

Notre patrimoine viticole est de 4.2 ha, situés principalement sur la Commune de Lutry. Une parcelle se trouve sur la commune de Bourg-en-Lavaux (Pinot Noir « Epesses »).

La répartition des cépages plantés est d'environ 50/50 entre les blancs et les rouges. Chasselas, Pinot Gris et Viognier pour les blancs. Pinot Noir, Gamaret, Garanoir, Divico, Galotta et Plant Robert pour les rouges.

Notre vignoble est cultivé par notre vigneron-tâcheron, Anthony Mottaz. La Municipalité le remercie pour l'excellent soin qu'il lui apporte tout au long de l'année.

Année viticole

Le froid du printemps, la grêle et la pression du mildiou due à la météo humide de l'été ont provoqué une baisse de rendement parfois importante selon les cépages et n'ont laissé aucun répit aux vignerons.

Fort heureusement, commencées le 29 septembre pour finir le 15 octobre, les vendanges se sont déroulées dans de très bonnes conditions.

331.3141 : Les investissements annuels pour le renouvellement régulier des ceps permettent d'assurer la durabilité de notre vignoble.

Au printemps 2021, 1'000 m² de Chasselas ont été minés (arrachés) et remplacés par du Pinot Noir à la Baume. A Curtinaux, 700 m² de Chasselas ont remplacé les ceps vieillissants. De même au Boitel (Epresses) pour 300 m² de Pinot Noir.

331.318 : Le montant payé pour l'assurance grêle se monte à Fr. 5'840,90

331.3189 : La rémunération du vigneron dépend directement du volume de la récolte, ainsi que des prix fixés pour la récolte par la Fédération vaudoise des vignerons (FVV).

331.319 : La taxe annuelle à l'encavage de l'Office des vins vaudois (OVV) a été prise en charge à 90 % par le canton en réponse à la crise sanitaire de la COVID, soit une économie de Fr. 3'200,--.

331.4355 : Le montant total du raisin vendu à la maison Schenk de la récolte 2020 se monte à Fr. 21'523,20 dont les $\frac{3}{4}$ ont été payés en 2021, soit Fr. 16'142,40. Le solde correspond au premier acompte pour la récolte 2021.

331.436 : Le dédommagement de l'assurance grêle pour les dégâts à la vigne représente un montant de Fr. 7'681,--.

Les travaux d'assainissement du tunnel de Bertholod par les CFF se sont terminés l'automne dernier. L'emprise des CFF sur 182 m² de notre parcelle « la Baume » a été remise en état. De nouveaux ceps seront plantés en principe au printemps 2023. Solde du montant pour préjudice versé par les CFF : Fr. 9'001,60.

Service de la cave

Le raisin blanc est pressé dans nos locaux à Savuit, puis immédiatement acheminé à Vallamand chez notre œnologue. Le raisin rouge est transporté en grappes et pressé à Vallamand.

Il s'ensuit un travail où la vigilance, la rigueur et la précision seront assurées jusqu'à la mise en bouteilles.

La Municipalité remercie notre œnologue M. Pascal Matthey, pour son excellent travail.

Plusieurs postes présentent des écarts parfois importants entre les comptes et le budget. Les différences se retrouvent essentiellement sur des postes dont l'estimation demeure difficile lors de l'établissement du budget, car dépendante des quantités de raisins récoltées / des quantités de vins produites.

332.310 : Ce compte a été surévalué lors de l'établissement du budget.

332.313 : Dans ce compte apparaît notamment, le matériel nécessaire à la mise en bouteilles, les cartons d'emballage, les fournitures pour les coffrets cadeau, l'achat d'une barrique pour la vinification du Galotta (Fr. 1'090,--) et l'achat d'une feuillette (tonneau de 114 lt) pour le vieillissement du « cognac » (Fr. 575,--).

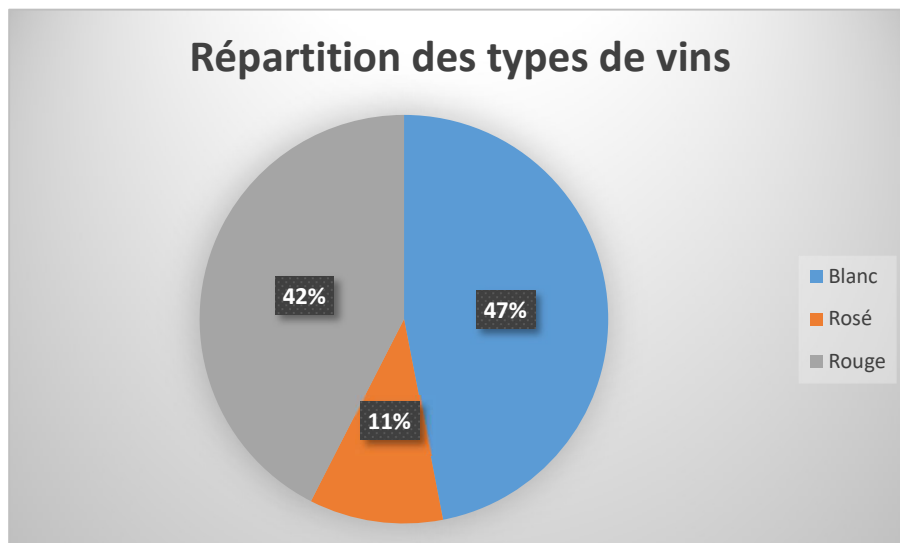


Barrique pour la vinification du Galotta

332.3141 : Rafrâichissement de la peinture du carnotzet de la cave de la Grotte à Payerne.

332.317 : La mise des vins n'ayant pu avoir lieu, ce compte est inférieur au montant budgétisé.

332.318 : Entre avril et octobre 2021, 30'420 flacons de la récolte 2020 ont pris place au dépôt des Répies, ce qui correspond à l'encavage d'environ 8'900 litres de vin blanc, 8'000 litres de vin rouge et 2'000 litres de rosé.



Pour sa 2^{ème} année de production, 990 bouteilles du mousseux « L'Emoustillant » ont été vinifiées par XC Œnologie pour un montant de Fr. 7'098,70

1'950 litres de vin blanc 2017 ont été distillés pour obtenir 224 litres de « cognac ». Facture de la distillerie de Saint-Aubin : Fr. 1'603,--. Impôt sur l'alcool : Fr. 3'416,55.

332.3181 : Dans ce compte apparaissent notamment, les frais de dégustation et les macarons Terravin pour Fr. 1'840,--. Les Chasselas « La Baume » et « Villette », le Pinot Noir « Epresses », ainsi que le Gamaret & Garanoir « L'Ondoyant » ont obtenu le label Terravin en 2021.

Le site internet « www.cavedecorcelles.ch » a également sa version allemande pour un montant de Fr. 450,--.

332.3189 Personnel engagé pour la brisolée : Fr. 1'108,--.

332.427 Afin de continuer à faire vivre notre cave à Payerne qui dispose d'un très beau carnotzet, nous avons décidé de proposer ce local à la location, d'où la création de ce compte.

332.435 : La situation sanitaire ne nous permettant pas d'organiser notre mise des vins telle qu'habituellement, nous avons envoyé à nos clients une sorte de « mise écrite ».

C'est avec soulagement que nous avons pu constater que notre clientèle plus éloignée et notamment suisse-allemande est restée fidèle. Le chiffre d'affaires, inférieur d'environ 15 % par rapport à 2020, est surtout à aller chercher auprès des sociétés locales et des Corçallins qui viennent certainement plus à la mise pour l'ambiance, que pour stocker du vin disponible en tout temps quasi à leur porte.

En 2021, le montant total des ventes de nos vins se chiffre à Fr. 319'479,-- (Fr. 276'440,-- en 2020). La vente aux privés et la bonne fréquentation des restaurants, dès leur réouverture, ont permis de compenser partiellement l'annulation de la plupart des manifestations et la fermeture temporaire des restaurants. Le chiffre d'affaires reste néanmoins inférieur par rapport aux années avant COVID.

Pour la fin de l'année, nous avons à nouveau édité le dépliant « Idées cadeaux ». 188 coffrets contenant notre vin et des produits des artisans corçallins ont été vendus.

Activités

Fin avril, l'assouplissement des normes sanitaires nous a permis d'accueillir nos clients pour la livraison des vins avec une dégustation assise et à l'extérieur.

Le 14 août, nous étions présents au marché de Lutry. Nous avons tenu le stand du caveau (dont nous sommes membres) et avons pu y proposer notre gamme de vin.

Le 1^{er} octobre, la traditionnelle brisolée a rencontré un joli succès malgré les mesures sanitaires encore en vigueur.

Quatre balades à travers le Lavaux, qui permettent de découvrir chacune des parcelles du patrimoine viticole de la commune, ont été conçues. Elles sont disponibles sur le site www.cavedecorcelles.ch.



Brisolée

333 Caveau

La fermeture du caveau durant le premier trimestre de l'année explique les différences entre le budget et le résultat des différents comptes.

Après une année et demie d'excellente collaboration, Mme Sylvie Rossier nous a fait part de sa démission pour raison professionnelle. Mme Jelena Maric lui a succédé au service du caveau.

FACTURE SOCIALE – chapitre 72

Les régimes sociaux composant la facture sociale sont :

- Prestations complémentaires à domicile et hébergement
- Assurance-maladie
- Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage
- Subventions et aides aux personnes handicapées
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales
- Bourses d'études et d'apprentissage

La participation définitive à la facture sociale 2020 se monte à Fr. 995'672,-- (Fr. 1'321'206,-- en 2019).

Le montant de la facture sociale au niveau du canton est en augmentation (Fr. 18'617'290,--). Les coûts supplémentaires liés à la COVID en sont en partie responsables.

La diminution de notre participation est due principalement aux recettes relatives aux impôts sur les successions et donations, moindre en 2020 par rapport à 2019.

ARAS (association régionale des assurances sociales) – chapitre 72

L'ARAS Broye-Vully est une association intercommunale regroupant les 31 communes du district pour une population de 45'367 habitants au 31.12.2021. 90 collaborateurs y travaillent pour 66.50 EPT ainsi que 55 AMF (Accueillants en milieu familial), dont 5 à Corcelles.

L'ARAS regroupe le Centre Social Régional (CSR), les Agences d'assurances sociales (AAS), le Centre régional de décision des PC Famille (CRD) et l'Accueil familial de jour (AFJ).

De plus, l'ARAS assume, sur délégation de l'ARAJ Broye, toute la partie administrative et financière de celle-ci.

Le CSR octroie le revenu d'insertion (RI) aux personnes dont les apports financiers se situent au-dessous du minimum vital défini par les barèmes cantonaux.

Le taux d'aide sociale de la population (18-64 ans) du district Broye-Vully n'est pas à disposition pour 2021, car le changement de système informatique au début juin 2021 (MAORI) ne permet pas, à l'heure actuelle, d'avoir des chiffres assez fiables.

72.3525 : en 2021, notre commune a participé à raison de Fr. 21,72/hab. pour l'agence d'assurances sociales et Fr. 0,50/hab. pour le financement des organes de l'ARAS Broye-Vully.

FONDATION CHERPILLOD – chapitre 72

La Fondation Cherpillod est active dans l'éducation spécialisée, l'accompagnement social et l'insertion professionnelle auprès d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et de leurs familles. Différents programmes sont à disposition de notre population.

72.3651 : La participation communale est de Fr. 4.--/hab. Ce montant contribue au financement d'Arcades.

ARAJ (association régionale accueil de jour) – chapitre 72

Le réseau ARAJ Broye est le réseau d'accueil de jour des enfants pour la région de la Broye vaudoise.

Le réseau propose trois types d'accueil : l'accueil préscolaire (crèches), l'accueil parascolaire (UAPE) et l'Accueil Familial de Jour (Accueillant(e)s en Milieu Familial).

22 communes et l'entreprise Nestlé Nespresso SA à Avenches sont membres de l'ARAJ Broye. Les familles domiciliées dans l'une de ces communes ont accès à l'offre d'accueil de jour organisée par le réseau.

Le prix de la pension est calculé en fonction du revenu des parents et de la fréquentation de l'enfant dans la structure. Le bureau administratif de l'ARAJ s'occupe de calculer le revenu déterminant des parents, d'établir les contrats de placement et de la facturation.

72.3655 : En 2021, notre commune a participé à raison de Fr. 104,89/hab. pour le réseau de l'ARAJ. Notre participation à la FAJE (fondation d'accueil de jour des enfants) se monte à Fr. 13'405.--.

Le recours à la réserve « COVID » budgétisée n'a pas été nécessaire.

PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE – REMBOURSEMENTS DIVERS

72.465 : Dans ce compte figure les remboursements de l'ARAS (Fr. 6'643,75) et de l'ARAJ, (Fr. 2'594.--), à la suite des décomptes finaux de 2020.

OFFICE DU TRAVAIL – information

L'office régional de placement (ORP) à Payerne s'occupe de l'inscription et du suivi des dossiers des chômeurs domiciliés dans le nord du district.

A fin décembre 2021, le district Broye-Vully compte 1'593 demandeurs d'emploi. Sur ce nombre, 99 sont domiciliés dans notre commune.

Pour 2021, la moyenne du taux de chômage pour le canton est de 4.1 %, alors que pour le district Broye-Vully, il est de 4.8 %.

MPL O. CHERBUIN
Informatique – Epuration – Cours d'eau
Affaires religieuses – Cimetière

SERVICE INFORMATIQUE – chapitre 19

Durant cette année, nous avons équipé les bâtiments avec les armoires de brassage munies de la fibre optique, afin de les relier au réseau de fibre optique communale. Cette liaison permettra d'avoir les bâtiments communaux sur un seul et même réseau, raccordés physiquement par la fibre. Les bâtiments concernés sont les suivants :

- Administration communale
- Auberge, grande salle et maison du Mont
- Collège
- Bâtiment de la cave et de la voirie

Dans ces bâtiments, un nouveau wifi communal a été installé qui permet de se connecter à l'aide du même identifiant quel que soit le bâtiment.

Des antennes ont aussi été installées au collège en collaboration avec l'Etat de Vaud pour se connecter au réseau pédagogique du canton. Une subvention pourra être obtenue en 2022.

Les anciennes connexions (abonnement Swisscom) pourront être résiliées lorsque tous les travaux dans les bâtiments auront été réalisés et seront opérationnels, probablement au début 2022.

EPURATION – chapitre 46

Etat et entretien

Un test de relevage des boues à l'aide d'un camion-pompe a été réalisé au début de l'année 2021. Ce test est concluant et nous permet de transférer les boues de la station d'épuration dans les silos de stockage sans effectuer de travaux lourds. Le camion vient environ une fois par mois pour effectuer ce pompage. On coordonne les interventions avec d'autres travaux si nécessaire pour éviter des déplacements supplémentaires.



Camion sur site lors des essais de pompage

Dans le futur, le réseau d'évacuation des eaux usées de notre commune sera raccordé à la nouvelle STEP intercommunale et intercantonale de l'Éparse. Notre installation pourra alors être arrêtée et le site actuel réaffecté. Nous devons donc encore assurer son bon fonctionnement pour une durée de 6 à 8 ans.

Les autres équipements vieillissent mais restent fonctionnels. Cependant, il faut s'attendre à une possible hausse des coûts d'entretien ces prochaines années, car le matériel ne peut plus systématiquement être remplacé de manière préventive et nous nous orientons de plus en plus vers un entretien de type curatif.

RESEAUX EC/EU – chapitre 46

En 2021, nous avons continué la phase d'étude pour la mise en séparatif du Grand-Chemin et de Vers-chez-Cherbuin (bureau Sabert). Cette étude est conjointe avec les autres services (EP, routes et services).

Pour rappel, les travaux de mise en séparatif sont à mener de manière soutenue pour qu'ils soient terminés, idéalement, en même temps que le raccordement à la nouvelle STEP de l'Éparse. Ceci, afin d'éviter de payer des taxes supplémentaires pour les eaux parasites (eaux claires dans les eaux usées). En plus des tronçons cités ci-dessus, il reste à mettre en séparatif les secteurs principaux suivants :

- Rues des Péralles et des Jordils,
- Rues du Collège et des Répies,
- Le quartier de Bitternaz depuis l'Auberge en direction de Dompierre
- L'impasse des Deux-Canaux jusqu'à la passerelle du cimetière.

Nous effectuons aussi, dans le cadre de l'entretien courant et ceci plusieurs fois par année, des travaux de curage des canalisations avec ou sans passage de caméra, afin de maintenir l'état des canalisations et si nécessaire, permettre ainsi la mise à jour de notre plan des canalisations. En 2021, nous avons continué les curages sur le réseau des chemins AF dont l'entretien revient à la Commune.

COURS D'EAU – chapitre 47

En 2021, sur les cours d'eau, nous avons procédé principalement à des travaux d'entretien.

Pour l'Arbogne, nous entretenons les berges une à deux fois par an. L'entretien des cours d'eau est supervisé par le Voyer des eaux, M. Claude-Alain Davoli, qui valide tous les travaux effectués aux abords de ces derniers. En cas d'intervention dans le cours d'eau, une coordination avec le garde-pêche est aussi mise en place.

Le long du canal des Sézines, des travaux de coupes ont été effectués pour remplacer des arbres devenus dangereux pour les promeneurs. Cette coupe se fait en deux étapes dont la deuxième est prévue en 2022. Pour des raisons de mise en culture des parcelles environnantes, les travaux se déroulent au début de l'automne. Les carolins existants ont été remplacés par une nouvelle plantation de 32 chênes.

Au niveau des autres cours d'eau, nous intervenons généralement en fin d'hiver pour un élagage des haies qui les longent, afin que leur emprise reste dans le gabarit prévu et n'empiète pas sur les parcelles adjacentes, qu'elles soient du domaine public ou privé.

En cas de besoin, nous intervenons aussi sur ces cours d'eau pour maintenir le gabarit hydraulique et ainsi éviter des débordements et inondations qui pourraient arriver en cas de fortes précipitations.

Au mois de juillet, lors des fortes pluies, le canal de dérivation a pleinement rempli son rôle en déviant une partie substantielle du débit de l'Arbogne, évitant de manière certaine des débordements dans le centre du village. Le volume du cours d'eau a quasiment atteint son débit planifié pour des crues centennales. Seul un léger débordement a été constaté aux Petites Seytorées, sur le canal de dérivation mais dans une zone inondable, donc prévue à cet effet.

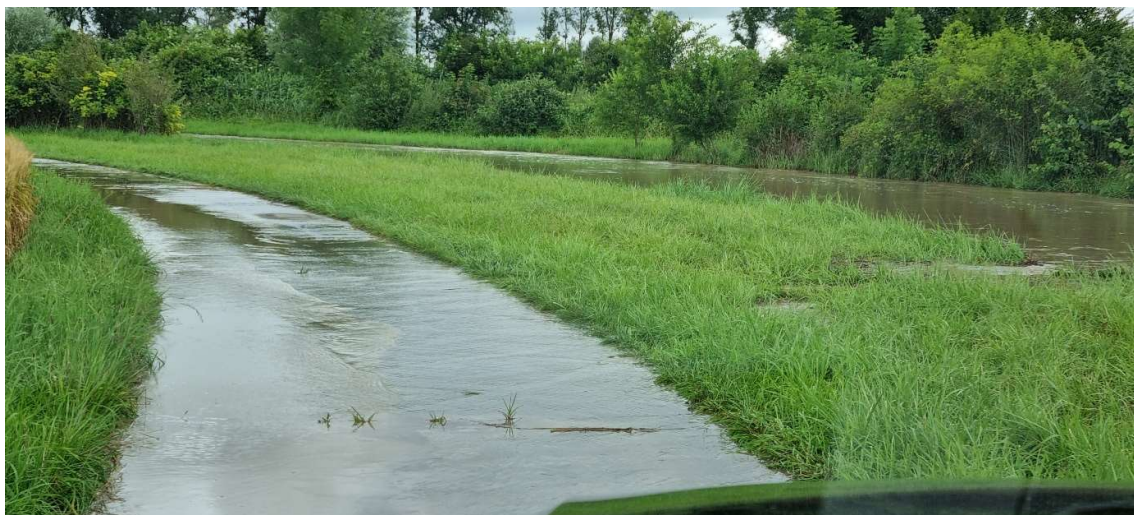
Ci-dessous quelques photos prises le 13 juillet dernier :



Entrée du canal de dérivation



Sortie du canal de dérivation dans la zone de la Planchettaz



Canal de dérivation (à droite) et chemin AF (à gauche) aux Petites Seytorées.

Les tâches accomplies annuellement sont le fauchage et le curage des fossés en fonction de la croissance des herbes et de manière à assurer l'écoulement de l'eau en cas de fortes précipitations. Le fauchage a lieu généralement deux fois par an.

A noter que les travaux liés à l'entretien des cours d'eau bénéficient d'une subvention cantonale à hauteur de 60 % pour 2021.

Depuis le milieu de l'année 2016, le castor a fait une apparition remarquée sur notre territoire, occasionnant des dommages dans et aux abords de nos cours d'eau, ainsi qu'aux ouvrages de drainage et aux cultures. Pour assurer le débit des cours d'eau, nous intervenons régulièrement, avec l'accord des milieux de la faune, pour démonter les barrages.

AFFAIRES RELIGIEUSES – chapitre 58

Au 31.12.2021, notre population compte 966 protestants, 902 catholiques, 344 habitants d'autres religions et 477 sans confession. Ces chiffres comprennent également plusieurs étrangers qui ne sont pas pris en compte par le canton pour le nombre officiel de la population au 31.12.2021.

CIMETIERE – chapitre 64

Notre autorité a eu le regret d'enregistrer le décès de 16 habitants durant l'année écoulée.

Au 31.12.2021, les cendres funéraires de 169 défunts reposent au jardin du souvenir.

En 2021, il n'y a pas eu de travaux particuliers au niveau du cimetière; nous avons procédé à l'entretien courant.

MPL L. COSENDAI
Instruction publique – Gestion déchets – Environnement

INSTRUCTION PUBLIQUE – chapitre 50

Au 31 décembre 2021, l'effectif des élèves domiciliés à Corcelles est réparti comme suit :

Primaire (1-8) : 242 élèves (+20) (établissement primaire : total : 1'412 élèves)

Secondaire (9-11) : 84 élèves (idem) (établissement secondaire : total : 510 élèves)

Sur l'ensemble de l'ASIPE, le nombre total d'élèves a connu une hausse de 4.4 % par rapport à 2020.

L'effet de la COVID-19 au sein des écoles est resté bien présent, en particulier en matière de prescriptions d'hygiène.

De nombreuses activités, en particulier les camps de ski et les courses d'école, ont été annulés ou limités.

Suite à la mise au concours pour l'attribution des transports scolaires, lancée fin 2020, un nouveau contrat a été signé avec HelvéCie qui remplace Car Postal dès le 1^{er} juillet 2021.

Le fait marquant de l'exercice 2021 est la fin des travaux de construction du nouveau bâtiment scolaire des Rammes à Payerne, avec un planning de construction respecté malgré la pandémie. Le nouvel Etablissement Primaire Payerne-Granges et environs (EPPG) a pu prendre possession des locaux pour la rentrée d'août. L'inauguration a eu lieu le 4 novembre en présence de Mesdames Nuria Gorrite et Cesla Amarelle, Conseillères d'Etat.

Nommée « Croc'Odile », une nouvelle Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) avec 48 places a également été ouverte à la rentrée dans ce nouveau bâtiment des Rammes.

Grâce à l'augmentation (+ 4) du nombre de classes dans notre collège rénové et au maintien de 2 pavillons provisoires dans la cour, l'ensemble des enfants du village restent désormais scolarisés à Corcelles jusqu'en 6P. Des enfants de Chevroux, Grandcour et Missy les rejoignent en bus pour compléter les classes.

Une nouvelle UAPE nommée « Croc'Banquise », avec une capacité de 24 places, s'est installée au rez-de-chaussée du bâtiment, dans les anciens locaux de l'administration communale.

Le total des charges de l'ASIPE se monte à Fr. 5'767'348,54, alors que le budget en prévoyait Fr. 6'216'989,51. Cette différence est à imputer principalement à la pandémie et ses effets restrictifs sur les activités des élèves.

De nombreuses informations détaillées, tant financières qu'opérationnelles, sont disponibles dans le rapport de gestion de l'ASIPE.

Enfin, deux samedis matins de novembre (l'un pour rattraper celui qui a été annulé en 2020, l'autre selon le déroulement normal) ont été dédiés à la plantation de l'arbre des 7 ans à proximité du refuge des Corçallettes.

ORDURES MENAGERES – chapitre 45

427,85 tonnes de déchets ménagers ont été récoltées en 2021 (404,69 en 2020).

DECHETTERIE – chapitre 45

Après plusieurs années d'augmentation régulière des charges, en particulier 2020 (période de confinement durant laquelle les habitants ont profité d'effectuer du tri et du débarras), l'exercice 2021 présente un net recul.

Difficile d'estimer si cette baisse découle de l'introduction au 01.01.2021 de la vignette pour l'accès à la déchetterie. Les contrôles effectués ponctuellement ont démontré que la grande majorité des usagers disposent de la vignette.

En 2021, la déchetterie communale a enregistré la récupération des déchets comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2021</u>		
- verre usagé	110'460 kg	119'590 kg	+	8,26 %
- papier	139'970 kg	150'980 kg	+	7,86 %
- ferraille	57'591 kg	50'930 kg	-	11,56 %
- déchets compostables	174'700 kg	160'320 kg	-	8,23 %
- objets encombrants	228'260 kg	271'280 kg	+	18,84 %

L'augmentation des objets encombrants est inquiétante; une solution devra être mise en place pour limiter la part trop importante de déchets ménagers « poubellisables » qui terminent dans la benne des encombrants.

451.390 : en 2020, une partie du personnel auxiliaire, considérée comme « personnes à risque » dans le cadre de la pandémie en raison de leur âge (> 65 ans) avait dû être remplacée par le personnel communal ; cela n'a plus été le cas en 2021.

PRODUITS CARNES (CCSPA) – chapitre 45

Les cadavres d'animaux provenant de notre commune sont amenés au centre de récupération de Payerne par leurs détenteurs. Ces déchets sont ensuite transportés à l'usine GZM à Lyss pour y être incinérés. Les coûts de récupération sont refacturés aux entreprises, ceux des privés étant pris en charge par la commune.

MPL B. COUCET **Bâtiments communaux – Société locales – Affaires culturelles**

SOCIETES LOCALES – chapitre 11

Nos sociétés locales n'ont pas pu organiser beaucoup de manifestations publiques durant cette année 2021 en raison des directives cantonales et fédérales pour lutter contre la Covid-19.

La Municipalité apporte son soutien aux sociétés par différents moyens et en particulier par les aides financières annuelles.

Suite à la dissolution du chœur mixte, 13 sociétés font partie de l'USL. Pour 2021, les aides allouées par la commune s'élèvent à Fr. 24'200,--.

La Fête nationale 2021 a pu être organisée par le FC Corcelles dans le cadre de son 80^{ème} anniversaire, avec un magnifique feu d'artifices.

BATIMENTS COMMUNAUX – chapitres 35 et 66

Notre commune est propriétaire de 23 bâtiments inscrits à l'ECA pour une valeur totale de Fr. 33'113'216,----.

Dépôt de vins (334.3185) Une petite étude a été effectuée pour un éventuel agrandissement du dépôt de vin, afin d'avoir une idée sur le coût des travaux.

Temple Traitement du concierge. Modification du contrat avec un tarif d'auxiliaire à l'heure et non plus un forfait annuel (351.301).

Le raccordement du chauffage à distance, depuis le collège, n'a pu être effectué qu'en septembre 2021 (351.312), d'où une consommation d'électricité sur une plus longue période.

<u>Auberge</u>	Achat d'une auto-laveuse, ainsi qu'une mise en conformité des installations de courant faible (352.3141). Suite à la pandémie, certains mois de location ont été encaissés à 50 % en qualité de soutien financier à notre aubergiste (352.423).
<u>Refuge forestier (353.314)</u>	Des panneaux acoustiques ont été installés.
<u>Collège – salle de gym</u>	4 remplissages de pelets pour le chauffage ont été effectués de la mi-janvier à fin décembre. La facture d'électricité est plus élevée suite à la consommation des pavillons scolaires provisoires (3540.312). Dès novembre 2020, date de l'emprunt, les intérêts de la dette bancaire sont comptabilisées (3540.322).
<u>Bâtiment administratif</u>	Frais de gestion + contrats de maintenance (alarme, ascenseur, adoucisseur) (355.3189). Supplément de loyer encaissé selon le chiffre d'affaires du magasin Denner, soit Fr. 26'755,-- (355.436).
<u>Pont de danse (356.423)</u>	Deux périodes de location pour des cours de répétitions de l'armée.
<u>Lutry, Tour 5 (359.314)</u>	Gros travaux de rafraîchissement suite à un changement de locataire.
<u>Bâtiment Rue du Collège (3595)</u>	Rien de spécial à signaler.
<u>Abri PC (66.427)</u>	Trois locations de l'armée.

MPL D. GIVEL
Aménagement du territoire – Police des constructions
Sécurité publique

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – chapitre 41
--

Suite à une procédure de qualification, organisée par l'agence Wenker à Faoug, c'est le bureau Urbanité(s) de Genève qui sera le mandataire en charge de notre prochain Plan d'Aménagement Communal (PACom), anciennement PGA. Les 22 et 23 novembre, c'est avec la commission ad hoc du Conseil, des délégués des Municipalités de Corcelles et Payerne et les différents services du bureau Urbanité(s) qu'une vision locale des deux communes a été réalisée. La vision stratégique du PACom va être présentée à la population courant mai 2022. L'objectif dans le viseur des Municipalités et du bureau d'urbanisme est fixé à fin 2024 pour la mise en œuvre de ce plan.

Le volet stratégique du plan directeur régional (PDR) est en voie d'élaboration et sera présenté courant 2022. Ce PDR gèrera principalement 4 axes (zones résidentielles, centralités, zones industrielles/artisanales et infrastructures publiques). La commune est informée et conviée aux séances de travail pour son élaboration. Il est piloté par la COREB.

L'aspect des zones industrielles est particulièrement important pour notre commune en raison des surfaces concernées sur notre territoire (parcelles Gasser/Morandi). Pour ces dernières, les terrains ont été sondés par des promoteurs pour s'assurer de la non-pollution des sols, en vue de les acheter pour divers projets de plus ou moins grandes envergures.

La zone industrielle des Grands-Longs-Champs, d'une surface totale de 17'000 m², est équipée de toutes les structures et infrastructures pour accueillir les premières entreprises dans ce nouveau secteur. Plusieurs projets nous ont été présentés et devraient sortir de terre en 2022.

Pour rappel, aucune construction pouvant accueillir de nouveaux habitants n'est tolérée dans les 6 secteurs des zones réservées.

SERVICE TECHNIQUE – chapitre 41

Le compte 41.3185 « prestations de service de tiers » comprend les honoraires ci-dessous qui sont divisés, d'une part pour le dicastère de l'aménagement du territoire et, d'autre part, celui des routes, du service des eaux et du service de l'épuration. Il s'agit des points suivants :

Aménagement du territoire :

NPPR géomètre	Fr. 4'254,60
Révision PGA	Fr. 10'570,00
Fischer-Montavon Urbaniste	Fr. 2'000,00
Frais de procédure	Fr. 500,00
Divers	Fr. 2'409,80
Total	Fr. 19'734,40

Routes, eau et épuration :

Bureau Sabert, études	Fr. 58'853,00
ABA Géol PGEE	Fr. 1'669,35
Total	Fr. 60'522,35
Total	Fr. 80'256,75

POLICE DES CONSTRUCTIONS – chapitre 41

Les activités de la commission de salubrité (ComSal) sont régies par le rythme des constructions réalisées sur le territoire communal et dépendent du nombre de permis de construire délivrés par la Commune.

Quatre types de procédures de mise à l'enquête sont utilisés par la commune et ont été traités selon les données suivantes :

Type 1 => Non soumis à autorisation (pas de permis et pas de frais)	19
Type 2 => Dispensé d'enquête mais soumis à autorisation municipale	22
Type 3 => Dispensé d'enquête publique mais soumis à autorisation cantonale (CAMAC)	10
Type 3 => PAC (pompe à chaleur) direct à la CAMAC	6
Type 3 => Enquête complém. dispensé d'enquête publique mais soumis à autorisation	1
Type 4 => Enquête publique	14
Type 4 => Enquête complém. dispensé d'enquête publique mais soumis à autorisation	1
Total de procédures soumises à autorisation (70 en 2020)	54

Soit une diminution de 23 % du nombre de procédures par rapport à 2020

En 2021

- 44 permis de construire ou de démolir de type 2, 3 ou 4 ont été établis,
- 37 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés suite aux visites de la COMSAL
- 0 permis annulé

Comme pour les mises à l'enquête, les permis de construire ou de démolir ont diminués, et ce de 17 %, soit de 53 à 44 unités.

Les permis d'habiter ou d'utiliser ont diminués 5 %, soit de 44 à 42. Mais il y a 6 permis pour les PAC qui sont intégrés dans les 42.

La raison de ces légères baisses est peut-être le fait des zones réservées qui déploient leurs effets.

La commission de salubrité est composée de :

Président :	M. Mathieu Richard
Membres :	M. Laurent Rüfenacht Dr Jean-Philippe Mobbs
Membre suppléant :	M. Nicolas Bulliard
Secrétaire :	Mme Corinne Rapin

M. Nicolas Bulliard a donné sa démission au 31 décembre 2021. Nous tenons à le remercier pour son engagement envers la collectivité publique.

Un membre suppléant sera nommé début 2022.

POLICE - SECURITE – chapitre 60

Police municipale

La Commune de Corcelles est membre de l'AVCD, soit l'Association Vaudoise des Communes Déléгатrices. Cette association regroupe les communes du Canton qui n'ont pas de corps de police propre et qui délèguent leurs compétences policières à la gendarmerie cantonale. Cette association défend les intérêts des communes, telles que la nôtre, de manière à équilibrer les demandes croissantes faites par les corps de police institués, principalement intercommunaux.

Dans le cadre de cette délégation, la Municipalité reste en contact étroit avec la gendarmerie et réalise une discussion annuelle, chaque début d'année, avec le chef de poste de Payerne afin de faire un point de la situation. D'autres rencontres peuvent avoir lieu sur demande en cas de problèmes spécifiques. D'autre part, la gendarmerie nous informe de manière régulière sur les délits commis sur notre territoire. Durant l'année 2021, la situation a été plutôt calme et le nombre de délits est en baisse pour une deuxième année consécutive.

Une patrouille de police de proximité stationne 2 à 3 fois par année dans notre village pour apporter un message de prévention et expliquer le rôle de la police auprès de la population.

Des contrôles de vitesse sont régulièrement effectués par la police cantonale sur notre territoire. Celle-ci nous transmet ultérieurement les informations sur le nombre d'infractions commises. Un secteur a été tout particulièrement contrôlé en 2021; il s'agit de la Route du Bornalet. Les taux d'infractions sur cette portion de route sont de quatre et six fois supérieurs à la moyenne cantonale. Partant de ce constat, d'autres contrôles seront encore effectués à cet endroit à l'avenir.

Le radar pédagogique enregistre les vitesses des véhicules et constitue aussi un bon indicateur de la vitesse de ceux-ci à l'intérieur de notre village. Il est déplacé au gré des demandes.

Notre commune peut compter sur trois personnes assermentées et habilitées à dresser des amendes d'ordre pour, principalement, des infractions à la Loi sur la circulation routière. En 2021, l'accent a été placé en priorité sur le secteur de l'école et du parage sur les trottoirs en général.

AVSSP

Notre Commune est membre de l'Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique (AVSSP) dont le but est de créer un réseau de compétences (humaines et professionnelles) entre les services communaux des polices administratives vaudoises.

Cette association propose des colloques et des formations sur le thème de la sécurité publique et des moyens de leur application, afin d'assurer une réponse coordonnée aux problèmes de sécurité.

Chiens

Au 31.12.2021, 185 propriétaires de chien(s) sont recensés dans la commune pour un total de 204 chiens.

Police du commerce

La police cantonale du commerce s'applique à faire respecter le règlement de police de la commune ainsi que la surveillance des licences pour les débits de boissons pour les établissements permanents.

Procédés de réclame

Le dicastère de la police assure aussi l'application du règlement sur les procédés de réclame. En 2021, 3 procédés de réclame ont été accordés. Ces demandes sont soumises à émoluments.

Sécurité au travail

M. Andrea Cartoni est notre chargé de sécurité au travail pour la Commune. A ce titre, il participe à la mise en place du concept de sécurité au travail (MSST) et le suivi de celui-ci au niveau des activités de chaque employé communal. Une solution, conçue pour les administrations communales (classe de risques 40 M), par l'association Santé et Sécurité au Travail en Suisse (STS), et homologuée par la CFST (Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail), est appliquée au sein de notre commune. M. Cartoni est également le référant dans l'application des normes du Bureau de Prévention des Accidents.

DEFENSE INCENDIE (SDIS) – chapitre 65

Notre Commune est membre de l'association intercommunale SDIS Broye-Vully.

Suite à la révision des statuts de l'association, il sera possible à l'avenir de faire des recours à l'emprunt pour, entre autre, la construction d'une nouvelle caserne, probablement sur la Commune de Payerne. Un comité de pilotage pour la future caserne a été mis sur pied et commencera son travail courant 2022.

L'année 2021 se fixe sur 4 points majeurs :

- La crise sanitaire liée au COVID-19. Les incorporés ont dû rester flexibles, afin de s'adapter aux mesures sans cesse modifiées.
- La crue des Trois-Lacs et les fortes précipitations ont mis le service sous pression H24 et ce en période de vacances estivales.
- La révision des statuts qui a débuté en 2020, soit entre deux législatures et donc de nouveaux élus, a été acceptée.
- La diminution des effectifs crée des soucis à l'ensemble des communes de l'association, car le recrutement est de leur responsabilité. Pour exemple, le Détachement de Premier Secours de Payerne devrait être composé de 48 membres et seul 23 sont disponibles. Le recrutement 2021 met en lumière la difficulté à intégrer la corporation des pompiers volontaires. Les raisons principales sont : déménagements hors du rayon SDIS, difficultés à conjuguer vie professionnelle et familiale avec l'activité de sapeur-pompier ou encore contraintes du service de piquet. Une grande campagne de recrutement se fera courant 2022 dans l'espoir d'engager de nouveaux sapeurs.

Pour informations, le Service de Défense Incendie de la Broye-Vully compte :

17 communes, 12 organes d'intervention répartis sur 171 km² avec un effectif de 249 personnes.

Le rapport complet de gestion du SDIS est à votre disposition sur demande.

PROTECTION CIVILE (ORPC) – chapitre 66

La Commune est membre de l'association intercommunale ORPC Broye-Vully.

Les informations ci-dessous sont tirées du rapport de gestion 2021 de l'ORPC, dont la version complète est disponible sur demande.

En 2021, un total de 2'265 jours de service a été effectué au profit de la population dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, les cours de répétition et les situations d'urgence, (4'555 jours en 2020). Cet engagement s'est caractérisé en premier lieu, par la vaccination de la population.

Comme pour les pompiers, le problème de l'approvisionnement en effectif a pris une tournure préoccupante en 2021. Après 245 jours de service, les astreints sont libérés de l'obligation de servir, et comme beaucoup de personnes ont fait des heures Covid, ils sont au terme de leur activité.

L'effectif au 31.12.2021 est de 303 personnes. Une année plus tôt, l'effectif total était de 428 personnes, soit une diminution de 125 personnes en une année !

Pour contrer cet effet, le Canton vise à réformer la protection civile vaudoise en la réorganisant de manière à mieux répartir les effectifs. Ce projet s'appelle TETRIS et devrait être appliqué d'ici à 2025-2026.

Pour rappel, c'est un Corçallin, le lieutenant-colonel Nicolas Pedroli qui est commandant de cette organisation et nous le remercions ainsi que toute son équipe pour leur engagement.

Au niveau des comptes 2021, les commentaires suivants peuvent être apportés :

66.352 : la participation 2021 se monte à Fr. 46'497,50 soit Fr. 17,50/hab (2'657 habitants).

MPL P.A. RAPIN
Routes – Voirie / Service des eaux
Domaines – Forêts – Comblement Rosex

PLACE DE SPORTS – chapitre 17

Place de sports

17.311: Principales dépenses :

- Remplacement du portique d'entrée suite à un accident	Fr.	2'038,30
- Remplacement d'un mât au portique	Fr.	1'905,55
- Achat d'un container de stockage	Fr.	7'522,85

17.316: location de la salle de gymnastique au collège DLT (Fr. 25,-/heure) :

Société de gymnastique	Fr.	2'100,00
------------------------	-----	----------

17.436 : Remboursement sinistre portique place de sport.

DOMAINES – chapitre 31

C'est le 10 septembre 2021 que le syndicat AF de Corcelles-près-Payerne, constitué le 30 juillet 1985, a été dissout après 36 ans.

31.436 :

Solde suite à la dissolution du syndicat AF : Fr. 63'910,--.

Indemnité pour une servitude de passage de Fr. 2'718,-- et divers

Table commémorative du syndicat AF



FORÊTS – chapitre 32

Le marché du bois reste économiquement défavorable, ce qui nous contraint à une exploitation minimale de nos forêts.

32.318 :

Participation aux frais du garde-forestier et divers travaux des entreprises forestières.

32.435 :

Vente de bois de déchiquetage.

ROUTES et VOIRIE – chapitre 43

Au chapitre routes

A part les travaux d'entretiens périodiques, des interventions plus conséquentes ont dû être entreprises, notamment la réfection du Chemin de Bourlaz et des travaux d'entretien sur le pont de la RC601 (route de Sous-Tours) et aménagement du ralentisseur sur cette même route.

Routes

43.314 :

Les dépenses les plus importantes sur ce compte sont les suivantes :

Entretien et construction du réseau d'éclairage public	Fr.	23'634,65
Entretien routier et marquages	Fr.	202'154,75
Entretien bords de routes	Fr.	9'279,90



Suite au déplacement de la conduite d'eau potable, les travaux de remise en état aux environs de la passerelle sur l'Arbogne à la rue des Moulins



Travaux d'élargissement de la chaussée et pose d'un nouveau tapis bitumineux avec nouveaux marquages routiers (pont sur la RC 601)



Chemin de Bourlaz



Ralentisseur – Sous-Tours

Au chapitre voirie

43.315 :

Ce compte comporte l'entier des fournitures de voirie, de l'entretien de tous les véhicules et les achats de matériel et carburants.



Achat d'une benne plus volumineuse, afin de transporter les gazons directement à Avenches

43.316 : Location d'un silo à sel de 25 m³ (facilité d'utilisation et prix du sel favorable).

43.318 : Service hivernal facturé par le canton et nettoyage des routes par la balayeuse de Payerne. La différence avec le budget provient d'un oubli de la commune de Payerne de nous facturer le balayage 2020.

43.436 : Principalement des remboursements des différents propriétaires suite à l'équipement de la zone industrielle des Grands-Longs-Champs.

44 Parcs et promenades

44.311 : Diverses fournitures, entretiens et achat de jeux supplémentaires pour la place aux Petits-Longs-Champs. L'achat de ces jeux et la mise en place ont été quelque peu sous-évalués au budget d'où un dépassement de ce poste.



Aménagement place de jeux des Petits-Longs-Champs

44.314 :

Un montant de Fr. 8'612,80 a été investi pour l'achat de barrières florales décoratives.

44.318 :

Ce poste comprend les décorations florales du village. Achats de fleurs et plantes différentes pour le renouvellement annuel.

COMPLEMENT TERREUX (Rosex) – chapitre 45

La zone de comblement de Rosex est appréciée par les entreprises régionales pour l'évacuation de leurs matériaux terreux.

A ce jour nous avons toutes les autorisations pour ouvrir la nouvelle zone.

452.314 : Pousse de terre et remise en état des surfaces comblées.



Le comblement de la zone de Rosex touche à sa fin. Ces surfaces seront attribuées aux agriculteurs à l'automne 2022 pour une mise en cultures.

452.318: Prestations de tiers : sondages de mise en conformité de la zone comblée et pour le projet d'un réaménagement topographique.

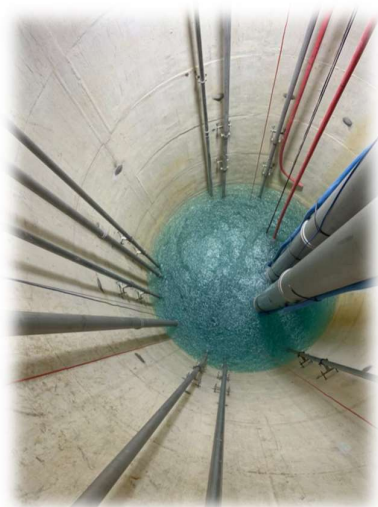
Des montants importants ont été facturés par le bureau Geotest pour différents contrôles de qualité en vue d'une mise en cultures (Fr. 14'285,60), plus des taxes cantonales et le permis pour le nouveau comblement.

452.427 : Locations de surfaces d'entreposage à des entreprises villageoises.

452.434 : Peu de volume de terre a été amené en 2021 par manque de place.

SERVICE DES EAUX – chapitre 81

Ce compte est malheureusement largement déficitaire, ce dont la Municipalité est consciente. Une augmentation du prix de l'eau sera nécessaire, afin de parvenir à un équilibre financier. A cet effet, un nouveau règlement de distribution de l'eau sera présenté prochainement au Conseil communal.



Depuis le début 2021 nous achetons l'eau à l'association AIEPV à Fr 0.27 le m3.

81.3121 : Achats d'eau à l'AIEPV

Les m3 achetés dépendent directement de la consommation, de ce fait le chiffre est très difficile à estimer.

Compte 81.314 :

De nombreuses fuites sur notre réseau de distribution, un déplacement de conduite suite à des travaux et des prestations du bureau CFA lors de l'inspection cantonale ont fortement impacté le compte.

Puits de la Vernaz

2021 : Quelques chiffres de ce compte :

Contrat Hinni pour les hydrantes	Fr. 8'011,35
Fuites et entretien du réseau	Fr. 82'837,00
Indemnités source de la Bramaire	Fr. 3'963,00
Introductions eau potable des privés	Fr. 5'626,75
Contrat maintenance Rittmeyer	Fr. 976,60
Détection des fuites	Fr. 5'700,00

Compte 81.315 :

Contrat de maintenance de la télégestion du réservoir de Belmont.

Compte 81.3144 :

Assurance ECA bâtiments, entretiens divers, terrassement d'une fuite sur captage, plaquette « Réservoir Belmont ».



Plaquette commémorative au Réservoir de Belmont

Compte 81.3185 :

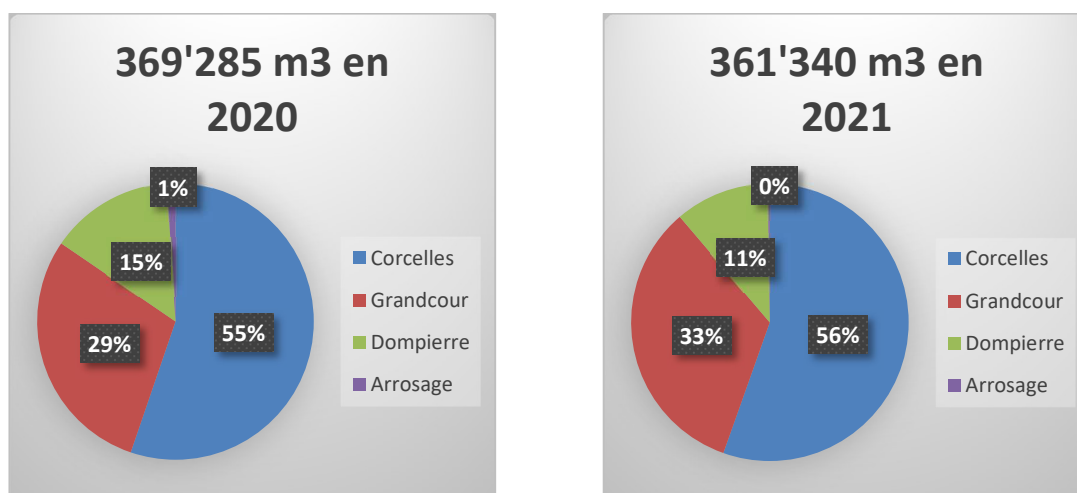
Un montant de Fr. 12'704.-- a été remboursé pour des taxes perçues sur un projet abandonné après la mise à l'enquête.

Compte 81.4341 :

Les taxes d'introductions sont liées directement aux permis de construire délivrés, avec des variations parfois importantes d'une année à l'autre.

Compte 81.436 :

Montant remboursé par l'AIEPV pour différentes prestations, telles que le secrétariat, la bourse, les heures de notre fontainier au puits de la Vernaz et les vacations municipales ainsi que celles du président et de la secrétaire du conseil intercommunal.



Répartition de l'eau pompée direction Corcelles en %.

CONCLUSIONS

Pour conclure, la Municipalité remercie sincèrement tous les employés communaux, les auxiliaires, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la bonne marche de notre commune durant cette année 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

N. Rapin

J.F. Pahud

Corcelles-près-Payerne, le 03 mai 2022